

(1)

(N° 152.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1853.

Crédit supplémentaire de 65,000 francs au Budget des Non-Valeurs
et Remboursements de l'exercice 1852 (1).

RAPPORT

FAIT. AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2). PAR M. OSY.

MESSIEURS ,

Le Gouvernement vous a présenté, le 17 février 1853, une demande d'un crédit de 65,000 francs, destiné à couvrir l'insuffisance du 3^e tiers du fonds de non-valeurs de la contribution foncière pour l'exercice 1852.

Sur le crédit de fr. 103,333 33 c^s, mis à la disposition du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1852, il a été dépensé une somme de 102,293 francs, et le Gouvernement nous fait connaître que le dépouillement des états fournis par divers Gouverneurs, constate qu'il y a lieu d'allouer, pour pertes éprouvées, des sommes s'élevant à 66,000 francs; ainsi il y a un déficit constaté de 65,000 francs.

La demande de crédit, pour réparer en partie les désastres occasionnés par les orages, en 1852, a été favorablement accueillie par les 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e sections; cependant la 3^e section a fait observer que le meilleur moyen d'empêcher le retour de demandes de cette nature serait d'exécuter les travaux ayant pour but de faire cesser les inondations.

La section centrale vous propose, à l'unanimité des membres présents, d'adopter le projet de loi.

Le Rapporteur,

B^{on} OSY.

Le Président,

N.-J.-A. DELFOSSE.

(1) Projet de loi, n° 142.

(2) La section centrale, présidée par M. DELFOSSE, était composée de MM. OSY, TREMBOURX, MATHIEU, PIERRE, JACQUES et CLOSSET.